



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.agones.fr

Le compte administratif 2020 retrace les dépenses et les recettes réalisées sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Compte Administratif 2020 été votés par le conseil municipal le 8 avril 2021.

Le budget 2021 a été voté le 8 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur l'avis de la commission des finances présenté le 1^{er} avril 2021 Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

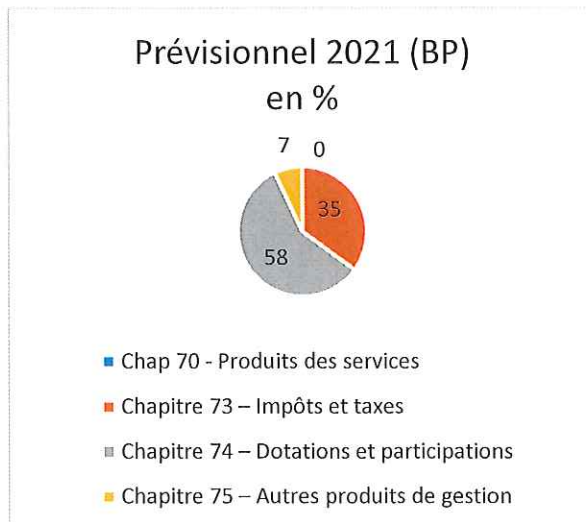
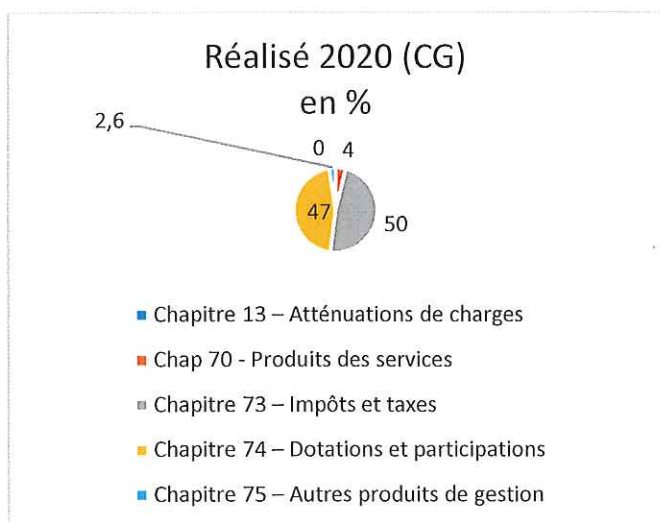
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

- Chapitre 13 – Atténuations de charges
- Chapitre 70 – Produits des services (concessions cimetières)
- Chapitre 73 – Impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur électricité,)
- Chapitre 74 – Dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, compensations diverses...)
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion (revenus des immeubles...)

Les recettes réalisées pour l'année 2020 ont été de 163 231,92 € (compte de gestion)

Les recettes de fonctionnement 2021 prévisionnelle représentent 202 902,31€. (Budget primitif).

	Réalisé 2020 (CG) En Euros	Réalisé 2020 (CG) En %	Prévisionnel 2021 (BP) En Euros	Prévisionnel 2021 (BP) En %
Chapitre 13 – Atténuations de charges	361.00	0	0.00	0
Chapitre 70 - Produits des services	700.00	0.4	0.00	0
Chapitre 73 – Impôts et taxes	81186.79	50	49188.00	35
Chapitre 74 – Dotations et participations	76973.33	47	81605.00	58
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	4010.80	2.6	9336.00	7

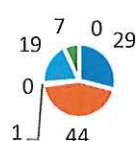


Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

- Chapitre 11 : charges à caractère général (eau, électricité, contrat de prestations de services, achat de fournitures, maintenance, assurances...)
- Chapitre-12 : charges de personnel communal (salaires, charges, médecine du travail)
- Chapitre 14 : Attribution de compensation
- Chapitre 22 : Dépenses imprévues
- Chapitre 65 : autres charges gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, syndicats intercommunaux)
- Chapitre 66 : charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...)
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles

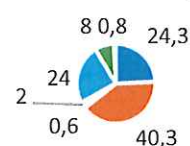
	Réalisé 2020 (CG) En Euros	Réalisé 2020 (CG) En %	Prévisionnel 2021 (BP) En Euros	Prévisionnel 2021 (BP) En %
Chapitre 11 : charges à caractère général	30943.95	29	49300	24.3
Chapitre-12 : charges de personnel	47951.68	44	81751.20	40.3
Chapitre 14 : Attribution de compensation	977.80	1	1200	0.6
Chapitre 22 : Dépenses imprévues	0.00		4000	2
Chapitre 65 : autres charges gestion courante	20804.50	19	48857.85	24
Chapitre 66 : charges financières	7418.76	7	16182.56	8
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	0.00		1610.70	0.8

Réalisé 2020 (CG) en %



- Chapitre 11 : charges à caractère général
- Chapitre 12 : charges de personnel
- Chapitre 14 : Attribution de compensation
- Chapitre 22 : Dépenses imprévues
- Chapitre 65 : autres charges gestion courante
- Chapitre 66 : charges financières

Prévisionnel 2021 (BP) en %



- Chapitre 11 : charges à caractère général
- Chapitre 12 : charges de personnel
- Chapitre 14 : Attribution de compensation
- Chapitre 22 : Dépenses imprévues
- Chapitre 65 : autres charges gestion courante
- Chapitre 66 : charges financières

Les dépenses de fonctionnement en 2020 s'élèvent à 108 096,69€

Les dépenses de 2021 sont estimées à 202 902,31€

Le résultat global de fonctionnement de 2020 est de 122 773.31 €

(Résultat de l'exercice 55 135,23€ + résultats antérieurs 67 638,08€)

Le budget de fonctionnement 2021 s'équilibre à 202 902,31€ en dépenses et en recettes.

Les salaires représentent 40% des dépenses de fonctionnement de la commune.

Effectif de la collectivité :

- 2020 : 2 temps non complet
- 2021 : 3 temps non complet

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2020 :

Taxe foncière sur le bâti : 31,45%

⇒ 10% taux communale + 21,45% taux départemental

Taxe foncière sur le non bâti 46%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 44 488,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 65 864,00 €

Le conseil municipal a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2020.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

		Compte de Gestion 2020	RAR – Report 2020	Budget Primitif 2021
	<u>Recettes</u>			
10	Dotations	34 536,10€		68 309,03€
13	Subventions d'investissement	8 687,22€	44 672,58 €	73 872,58€
16	Emprunts	0,00€		36 000,00€
21	Immobilisations corporelles	0,00 €		0,00€
	Total	43 223,32€		178 181,61€
	<u>Dépenses</u>			

	Résultat n-1			48 734,65€
10	Dotations, fonds divers (TA)	1 433,66 €		0,00€
16	Emprunts et dettes	24 151,80€	460,00	37 804,40€
20	Immobilisations incorporelle	0,00€		21 000,00 €
21	Immobilisations corporelle	3 681,07€	12000,00	51 642,56€
23	Immobilisation en cours	35 551,69€		19 000,00€
	Total	64 818,22€		178 181,61€
	Résultat	-21 594,90€		0,00 €
	Report n-1	-27 139,75€		
	Résultat avec report	-48 734,65€		

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Finir l'aménagement du « Gîte Causse »
- Finir l'aménagement du « Gîte des Autagnes »
- Aménagement du nouveau secrétariat – matériels de bureau et informatiques
- Accès personnes à mobilité réduite Mairie
- Réseau éclairage public.

d) Les subventions d'investissements prévues :

- Du Département : 73 872,58€

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 202 902,31 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 178 181,61 €

c) Etat de la dette

	Année	Montant	Taux	Durée	Annuité	Fin
Effacement des réseaux	15/09/10	120 528,00€	3,81%	20 ans	8 638,60 €	15/09/30
Eglise	14/03/12	60 000,00€	4%	10 ans	7 309,36 €	15/03/22
Gîte Communal	04/08/14	60 000,00€	3,55%	15 ans	5 176,40€	30/07/29
Terrain Gay	31/01/16	50 000,00€	2,02%	10 ans	5 534,56€	31/10/25
Maison + Terrain Causse	28/12/18	195 000,00€	2,01%	20 ans	11 864,84€	31/12/2038
Total		485 528,00€			38 523,76€	

d) Principaux ratios

Ratios du réalisé 2020 et du budget primitif 2021 de la commune par habitant soit 271 habitants
(Population légale au 1^{er} janvier 2017 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 – INSEE)

Dépenses réelles de fonctionnement / Population : (Réalisation 2020/nbr d'hab)	398 €
Dépenses prévues de fonctionnement / Population : (BP 2021/nbr d'hab)	748 €
Produits des impositions directes / Population : (Attendu BP 2021/ nbr d'hab)	164 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population : (Réalisation 2020/nbr d'hab)	602 €
Recettes prévues de fonctionnement / Population : (BP 2021/nbr d'hab)	748 €
Dépenses réelles d'investissement / Population : (Réalisation 2020/nbr d'hab)	239 €
Dépenses prévues d'investissement / Population : (BP 2021/nbr d'hab)	654 €
Recettes réelles d'investissement / Population : (Réalisation 2020/nbr d'hab)	159 €
Recettes prévues d'investissement / Population : (BP 2021/nbr d'hab)	654 €
En cours de dette / Population	1 791 €
Dotations attendues 2021 / Population	243 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Agonès le 13 avril 2021.

Le Maire,

Patrick Tricou

